RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n° 202402211 portant délégation de signature à madame Corinne VADÉ, à madame Lauriane PROUST-RABOUAM et à madame Rachel KOUANDA

Publié le 22 février 2024, Mis à jour le 22 février 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;*
Vu *le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*
Vu *l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;*
Vu *le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;*
Vu *le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;*
Vu *la décision n° 2024 en date du 7 novembre 2023 portant changement de poste, à compter du 1er novembre 2023, de madame Lauriane PROUST-RABOUAM en qualité d'adjointe à la Sous-direction de la performance et des Finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;*
Vu *l'arrêté ministériel du 2 mai 2023 portant nomination de madame Rachel KOUANDA en qualité de cheffe du département de l'exécution financière au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;*
Vu *l'arrêté du 16 février 2024 portant nomination de madame Corinne VADÉ en qualité de sous-directrice à la Sous-direction de la performance et des Finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,*

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à madame Corinne VADÉ, sous-directrice de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer, dans la limite de ses attributions :
- Les actes d'engagements de dépenses et de recettes, conformément à l'article R.822-7 du code de l'éducation, dans la limite d'un montant d'un million d'euros hors taxe (1Meuros HT) ;
- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Tous les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses et des recettes ;
- Les décisions d'attribution et les lettres de rejets des marchés publics ;
- Les certificats administratifs.

Article 2

Délégation est donnée à madame Laurianne PROUST-RABOUAM, d'adjointe à la sous-directrice de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer dans la limite de ses attributions, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne VADÉ, tous les actes prévus

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n° 202402211 portant délégation de signature à madame Corinne VADÉ, à madame Lauriane PROUST-RABOUAM et à madame Rachel KOUANDA

Publié le 22 février 2024, Mis à jour le 22 février 2024

à l'article 1er.

Article 3

Délégation est donnée à madame Rachel KOUANDA, cheffe du département exécution à la sous-direction de la performance et des finances, à effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne VADÉ et de madame Laurianne PROUST-RABOUAM :
- Tous les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 4

La décision n° 202402153 du 15 février 2024 est abrogée.

Vanves,

Le 21 février 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND